

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 19 avril 2021

N° CP-2021-4-3-2

3^{ème} Commission

Commission de l'attractivité économique et de la transition énergétique et écologique

Service instructeur

Service de l'environnement

Service consulté

AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION DE LOCAUX DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE D'INITIATION À LA NATURE ET À L'ENVIRONNEMENT EN ALSACE (ARIENA)

Résumé : Créée en 1977, l'Ariena anime un réseau d'associations d'éducation à l'environnement à l'échelle alsacienne. Actuellement locataire de bureaux à Sélestat, l'association cherche depuis plusieurs années à déménager pour des locaux plus fonctionnels, notamment afin de pouvoir accueillir convenablement le pôle formation. Dans ce cadre, l'Ariena souhaite acquérir et rénover un ancien entrepôt à SELESTAT. L'acquisition du bien est estimée à 237 600 € d'Euros, l'Ariena sollicite la CeA pour un financement à hauteur de 30 000 €.

Créée en 1977, l'ARIENA est une association de droit local reconnue d'utilité publique qui anime un réseau associatif de 44 associations territoriales et locales qui contribuent à l'éducation à la nature et à l'environnement. L'ARIENA et les associations de son réseau œuvrent depuis plus de 40 ans à la prise de conscience des enjeux liés au changement climatique, au besoin de nature et de protection de l'environnement, en impulsant, coordonnant et veillant à la cohérence des actions d'éducation à l'environnement et à la nature sur le territoire alsacien. Elle anime le réseau associatif composé de bénévoles et de professionnels qui agissent avec les collectivités, l'État, les acteurs économiques et sociaux pour le développement de projets éducatifs. Véritable pôle de coordination de l'action publique et associative pour l'éducation à la nature et à l'environnement, l'ARIENA réunit dans ses instances les associations ainsi que les grandes collectivités, dont la Collectivité européenne d'Alsace et les services de l'État.

Actuellement locataire de bureaux à SELESTAT, l'association cherche depuis plusieurs années à déménager, pour des locaux plus fonctionnels, notamment afin de pouvoir accueillir convenablement le pôle formation.

C'est ainsi que l'ARIENA a pu trouver des locaux à rénover dans un ancien entrepôt situé à SELESTAT et présentant, outre sa fonctionnalité, un intérêt patrimonial qui sera mis en valeur par le projet de rénovation. Ce site offrira un tout nouvel espace de travail, de formation, de ressources et d'expertise dédié aux métiers et actions de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) en accueillant :

- Les bureaux ;
- Un espace consacré à la formation de professionnels, avec une salle de formation, des espaces de conception pédagogique, une bibliothèque, un centre de ressources pédagogiques, ... ;
- Une grande salle de réunion (120 m², scindables en deux parties) équipée pour les temps de réunion, visioconférences, moments conviviaux... à disposition des associations et des partenaires (dont la CeA au besoin) ;
- Un espace d'exposition et de ressources pédagogiques sur les enjeux environnementaux du 21^{ème} siècle dans le Rhin Supérieur ;
- Un espace extérieur valorisant la biodiversité, support d'accueil et de formation des stagiaires.

L'ensemble de l'opération de rénovation présente un coût total estimé à 2 Millions d'Euros. L'acquisition du bâtiment, pour laquelle il est proposé d'attribuer une aide, s'élève à 237 600 € (plan de financement prévisionnel en annexe du rapport). Il est proposé d'attribuer un financement à hauteur de 30 000 €.

Cette proposition d'attribution de subvention a été préparée conformément aux crédits prévus dans le cadre du Budget Primitif 2021 et a obtenu un avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du Département du Haut-Rhin réunie le 13 novembre 2020.

Une convention relative au soutien apporté par la collectivité à l'ARIENA pour la mise en œuvre de la coordination du réseau et l'accompagnement de la mise en œuvre des politiques de la Collectivité en matière d'Education à l'Environnement et au Développement Durable, a été votée par la Commission permanente du Département du Haut-Rhin du 11 décembre 2020.

Conformément à la loi du 2 août 2019, la Collectivité européenne d'Alsace s'est substituée au Département du Haut-Rhin dans l'exécution de cette convention.

Or, cette dernière prévoit qu'une nouvelle délibération pourra intervenir en 2021, en vue d'octroyer à l'association une subvention d'investissement. Sauf disposition contraire dans la délibération d'octroi de cette subvention, l'ensemble des dispositions de la convention s'appliquera à cette dernière, sans qu'il soit besoin de conclure un avenant. Cette convention est en cours de signature et est annexée au présent rapport pour information.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention d'investissement exceptionnelle de 30 000 € à l'Association Régionale d'Initiation à la Nature et à l'Environnement en Alsace (ARIENA) au titre de son projet d'acquisition de nouveaux locaux à Sélestat, lequel s'inscrit dans le cadre d'une opération globale de rénovation dont le budget total figure en annexe ;
- de préciser que cette attribution intervient en application de l'article 2 de la convention validée par la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin le 11 décembre 2020,

- d'autoriser le versement de cette subvention de 30 000 € à l'ARIENA en une seule fois sur présentation d'un justificatif d'acquisition (copie de l'acte de vente, attestation notariée...), selon le tableau récapitulatif joint en annexe. Il s'agit d'une dépense de 30 000 € en investissement à prélever sur l'opération P2250007, chapitre 204, nature 20421, sous-fonction 76,
- de préciser que la durée de validité de cette aide à l'investissement est de 3 ans à compter de sa notification.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY